

Interview de René Mayer après la présentation du rapport d'activité de la CECA (14 mai 1957)

Source: CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Interview René Mayer / RENÉ MAYER, Jacques Navadic, prise de vue : Roger Bestgen.- CLT Journal Télévisé [Prod.], 14.05.1957. Centre National de l'Audiovisuel (CNA), Dudelange. - FILM (00:02:10, Noir et blanc, Son original).

Copyright: (c) CLT/UFA

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_rene_mayer_apres_la_presentation_du_rapport_d_activite_de_la_ceca_14_mai_1957-fr-e2e2f8af-8d9e-4c9f-9880-bbc8cb2219eb.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Interview de René Mayer après la présentation du rapport d'activité de la CECA (14 mai 1957)

[Journaliste] Vous venez de présenter devant le Parlement européen, qui est chargé de contrôler l'action de la Haute Autorité que vous présidez, le rapport sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Au moment où l'on parle tant de l'Euratom et du Marché commun, l'action de cette Communauté européenne du charbon et de l'acier prend la valeur d'une expérience. Pourriez-vous nous dire la leçon que vous tirez du bilan que vous venez de présenter.

[René Mayer] La leçon politique qu'il est possible de tirer du rapport que la Haute Autorité a présenté devant l'assemblée est la même que celle que, à plusieurs reprises, mes collègues et moi-même avons énoncé dans nos discours publics et devant nos assemblées. Dans la tâche l'intégration européenne, quelque en soit le domaine, limité ou large, du moment que la volonté politique existe, il est toujours possible de trouver les solutions techniques. Certes, nous n'avons pas la prétention d'avoir, au cours de quatre années, réglé, en application du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, toutes les questions que posent l'évolution de la conjoncture, bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était à l'origine du Plan Schuman. Mais, nous avons pu démontrer, et je crois que nous démontrons chaque jour, que si la volonté politique qui résulte du traité a les servants, les serviteurs qu'elle demande, ceux-ci peuvent toujours, par décision pondérée, réfléchie, ou par négociation, trouver les solutions techniques qui font progresser l'intégration européenne. Voilà la leçon essentielle, je crois, que cette année de nouveau, on peut tirer de notre rapport. Remarquez bien que nous avons, dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, une période transitoire de quatre ans, ce qui bien court si on la compare aux quinze années au moins que durera la période transitoire du Marché commun général.